

PROJET ÉDUCATIF

Association *OMNIA*

Président de l'Association :

Hubert BLIN

Vice-président de l'Association :

Olivier Horovitz

Élaboré en application de l'Arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement.

PRÉAMBULE

Ce document a pour but de renseigner de façon explicite sur les intentions poursuivies par l'association afin de donner des éléments à l'équipe dirigeante de l'Accueil de loisirs sans Hébergement lors de l'élaboration de son projet pédagogique. Il aide le Directeur à fixer ses actions éducatives, aux animateurs à comprendre l'esprit qui anime la structure et aux familles de découvrir ses orientations générales. Grâce au projet éducatif, les partenaires privés et publics connaissent les valeurs essentielles de l'association qu'ils subventionnent et peuvent vérifier l'adéquation de celles-ci avec les valeurs qu'eux-mêmes souhaitent développer.

Ce document général est le dossier-souche des projets pédagogiques qui s'en inspirent pour mettre en œuvre les objectifs éducatifs du centre d'accueil de mineurs.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

OMNIA, Association culturelle pour les loisirs et l'éducation, a été créée en 2008. A ce statut de la loi 1901, s'ajoute la déclaration d'OMNIA en tant qu'Accueil de Loisirs par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (N° 0830538CL000110 - agrément Jeunesse et Sports. Cette Accueil de loisirs sans hébergement a pour Directeur Olivier Horovitz, titulaire du BAFD complet (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Direction) et du BPJEPS.

Le siège de l'Association est au 191 rue Gabriel Péri, l'Accueil de loisirs, lui, est au 424, rue Marie Mauron 83220 Le Pradet dans un bâtiment classé E.R.P. de type R5.

OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'association a pour objet de :

- a) Promouvoir pour tous des activités socio-éducatives, artistiques, culturelles, sportives ;**
- b) Mettre en place des actions de formation à la responsabilité ;**

- c) Plus généralement, mettre en œuvre toute action permettant de concourir à l'éducation des enfants et des jeunes dans une démarche d'éducation populaire, contribuant ainsi à la construction d'une société fondée sur la fraternité, la solidarité et l'attention à l'autre.**

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- *Être ouvert à tous sans discrimination ni marginalisation pour permettre l'intégration sociale de tous les jeunes.*
- *Favoriser cette intégration par la prise de responsabilité.*
- *S'engager dans des partenariats de solidarité.*
- *Développer des actions citoyennes.*
- *Formaliser l'engagement et la libre adhésion des jeunes.*
- *Valoriser les contacts personnels et l'accompagnement individuel par les animateurs.*
- *Mettre en place des activités culturelles et de loisirs.*
- *Soutenir des projets locaux.*
- *Organiser des rassemblements départementaux et participer à des événements nationaux ou internationaux ;*
- *Engager une politique volontariste de formation.*

ÉQUIPE DE LEADERSHIP DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

SON DIRECTEUR :

- *Il est le garant du respect des orientations et des valeurs de l'Association OMNIA*
- *Il est garant de la sécurité physique des enfants*
- *Il est responsable à tous les niveaux vis à vis de l'extérieur, ce qui le conduit à disposer à l'intérieur du centre, d'un droit de regard permanent sur le bon fonctionnement, directement ou par l'intermédiaire des adultes ou des enfants*
- *Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel*
- *Il gère les relations entre les différents partenaires*
- *Il a en charge la gestion de la vie quotidienne de l'Accueil de loisirs sans hébergement*
- *Il est garant du budget*

- *Il a un rôle de formation, de suivi et de validation des animateurs stagiaires*
- *Il associe les parents à la vie de l'Accueil de loisirs sans hébergement*
- *Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs*
- *Il organise l'accueil et les départ des enfants*

PARTENARIATS

- *DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale)*
- *Conseil général du VAR*
- *Caisse Allocations Familiales du VAR*
- *Toulon Provence Méditerranée*
- *Mairie du Pradet*

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association OMNIA proviennent conformément à l'article 9 de ses statuts :

- a) des cotisations de ses membres ;
- b) des contributions des participants aux activités ;
- c) des subventions de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- d) des recettes des manifestations exceptionnelles ;
- e) des rémunérations pour services rendus et ventes réalisées auprès des membres ;
- f) des intérêts et revenus du patrimoine ;
- g) des dons manuels, dons en nature et d'une façon générale, toutes les ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.